

Canada est de promouvoir le progrès économique et social du pays en utilisant au mieux sa force de travail. Les activités régionales de la Commission au Canada sont exécutées par plus de 400 Centres de main-d'œuvre et 97 Centres d'immigration situés dans 10 régions.

Les grands objectifs de la Commission sont les suivants: fournir aux travailleurs et aux employeurs un service de placement efficace; aider les travailleurs à exploiter au maximum leurs talents en leur donnant des conseils ou en les dirigeant vers des programmes de formation; aider les employeurs à recruter des travailleurs qualifiés et à assurer la planification à long terme de leurs effectifs en leur fournissant des informations sur les occupations et sur le marché du travail; aider les travailleurs et les employeurs à s'adapter aux transformations technologiques grâce à des programmes d'adaptation de la main-d'œuvre; organiser des services d'accueil, d'installation et de placement à l'intention des immigrants; et s'occuper des documents des voyageurs internationaux et assurer l'application de la Loi et du Règlement sur l'immigration.

Durant l'année financière terminée le 31 mars 1977, les Centres de main-d'œuvre ont aidé plus de 863,000 personnes, sans compter les travailleurs occasionnels, à trouver un emploi permanent, et ils en ont orienté 297,000 autres vers des cours à temps plein ou à temps partiel dans le cadre du Programme de formation de la main-d'œuvre. En outre, aux termes du Programme de mobilité de la main-d'œuvre, 47,626 travailleurs et personnes en formation ont reçu des indemnités de déménagement et de transport, et 77,703 ont reçu de l'aide financière.

La Division de la main-d'œuvre administre des programmes et des services de placement par l'entremise des Centres de main-d'œuvre. Elle s'occupe de la demande sur le marché du travail, fournissant des lignes directrices sur les services de placement à l'intention des employeurs ainsi que de l'information sur les besoins de l'industrie. Le Service consultatif vient en aide aux industries qui doivent réorganiser leurs effectifs à cause de transformations technologiques. Il est également chargé du Programme de mobilité de la main-d'œuvre créé dans le but de faciliter le déplacement des travailleurs vers des secteurs offrant des possibilités d'emploi. En ce qui concerne l'offre sur le marché du travail, il dispense des services d'orientation à l'intention des travailleurs et élabore des tests d'aptitude et de compétence. Il aide également les nouveaux venus sur le marché du travail et les étudiants en quête d'un emploi d'été. Des programmes de formation aident les travailleurs adultes défavorisés, sous-employés ou en chômage à se perfectionner grâce à des cours de formation achetés à des écoles provinciales ou privées ou obtenus par des contrats avec des employeurs. Les participants touchent un salaire ou reçoivent des allocations de formation. La Direction de la coordination est chargée de l'application de tous les programmes et services de main-d'œuvre à l'intention des chômeurs défavorisés.

En 1976-77, le gouvernement fédéral a poursuivi l'exécution de ses programmes destinés à réduire le chômage saisonnier, notamment le Programme d'initiatives locales (PIL), et le Programme d'aide à la création locale d'emplois. La Direction de la création d'emplois dirige ces programmes qui sont organisés aux niveaux régional, provincial et local. Au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1977, le PIL a donné lieu à la création de plus de 45,000 emplois dans le cadre de quelque 6,645 projets organisés et administrés par des groupes de citoyens. Le Programme d'aide à la création d'emplois, destiné à aider les groupes fortement défavorisés, sert à financer des projets de plus longue durée que ceux du PIL. Au 31 mars 1977, 124 projets étaient en voie de réalisation et occupaient 1,479 personnes.

Le Programme de stratégie d'emploi communautaire cherche de nouvelles façons de créer des possibilités d'emploi pour les personnes qui ont de la difficulté à trouver et à conserver un emploi stable. La Commission de l'emploi et de l'immigration chapeaute le programme. Les administrations provinciales et territoriales travaillent en collaboration avec la Commission et d'autres organes fédéraux en vue de créer des possibilités d'emploi à l'intention des personnes qui dépendraient autrement de l'assistance sociale ou de l'assurance-chômage pour la majeure partie de leur revenu. Cet effort concerté touche plus de 20 collectivités dans tout le Canada; il met à profit l'initiative et les ressources de la population, et développe le sens de l'engagement et de la responsabilité.